



Travail plus de 7 jours de suite ????

Par **densek**, le **16/01/2013** à **07:25**

Bonjour,rnrnJe suis actuellement en cdi depuis juin 2012 en tant que vendeur chez un magasin de meuble super connu rnrnMon souci est le suivant : cela fait deja 3 fois que mon employeur me fait travailler plus de 7 jours de suite, et me fait enchaîner des jours sans 11h de decalage :((jai garder tout mes planning concerner)rnrnJe n'ose rien dire car les quelques personne qui ont oser se plaindre subissent une pression de la part des resp.rnrnCertes il ne font plus 7 jours consecutif mais pr eux l'ambiance n'est plus la meme.rnrnQue risque mon employeur?? Puis je etre dedomager ??rnrnQue doit je faire ??? Est ce que je peux attaquer mon employeur tout en restant employé chez lui ??? Je suis perdu aider moi svp

Par **Lag0**, le **16/01/2013** à **08:03**

Bonjour,rnQue voulez-vous que l'on réponde ?rnVous savez donc tout à fait que votre employeur est dans l'illégalité concernant la durée légale du travail. Mais vous ne voulez pas vous fâcher avec lui.rnC'est malheureusement souvent ainsi et on le comprend bien, surtout en ces périodes difficiles.rnMais pour faire respecter ses droits, il n'y a souvent pas d'autres moyens que de mettre le poing sur la table, ce qui crée inévitablement des conflits.rnAvez-vous des représentants du personnel dans l'entreprise ?

Par **densek**, le **16/01/2013** à **08:11**

Non il n'y a tjrs pas de représentant car le magasin est ouvert depuis moins de 1 ans . rn Pas de syndicat rien

Par **densek**, le **16/01/2013** à **21:59**

Pr info ce n'est pas que j'ai peur de me fâcher avec lui! si on m'explique un peu "mieux" ce que je doit faire!? Vers qui me diriger??

Par **Lag0**, le **17/01/2013** à **07:57**

Bonjour,
Dans ce cas, vous pouvez y aller graduellement.
D'abord demander une entrevue à l'employeur et lui faire part de vos griefs. Ensuite, sans réaction, lui rappeler ce que vous lui avez dit par LRAR.
Et si toujours pas de réaction, saisir le conseil des Prud'hommes.